



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive

N° 08
04 Novembre 2021

Examen des réserves et réclamations

Dossier n° 36

Match n° 24017323 Orvault Bugallière 1 / Nantes St-Félix Ccs Championnat Loisirs groupe H du 22.10.2021

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 4 à l'équipe 1 du club de Nantes St-Félix Ccs pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club d'Orvault Bugallière suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nantes St-Félix Ccs

Dossier n° 37

Match n° 23720439 Sion Lusanger As 2 / Rougé Esp 2 Seniors D5 Masculins groupe D du 24.10.2021

La Commission suspend l'homologation de la rencontre en attente de la décision de la Commission Départementale de Discipline.

Statut des Éducateurs

- **Contrôle de la présence des Éducateurs**

La Commission a assuré le contrôle des Educateurs du 31.10.2021

La Commission relève les équipes qui n'ont pas respecté les obligations de désignation et de présence sur le banc de touche.

Il est rappelé qu'à chaque absence ponctuelle d'éducateur, les clubs doivent fournir 48h avant la rencontre les justificatifs dès lors qu'il ne s'agit pas d'un cas de force majeure (maladie, décès...).

Examen des amendes

La Commission décide d'amender les clubs et équipes en infraction avec les dispositions des règlements des championnats régionaux et départementaux

En complément de l'article 26 des règlements des championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins, la Commission précise qu'une équipe déclarant un forfait dans les délais J-2 au plus tard est amendée du droit d'engagement et si le forfait est hors ce délai, l'équipe est amendée du double du droit d'engagement.

Forfait Général :

Seniors D2 Féminine
511986 Entente Ste-Luce Carquefou